

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **24<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2025**, à la salle du Conseil, à compter de 16 h 45. Sont présents :

- Monsieur le maire Hugues Grimard
- Madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- Madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- Monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- Madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- Monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- Monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- Monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier
- Madame Sarah Richard, directrice Administration et Finances et directrice générale adjointe
- Monsieur Stéphane Alain, directeur du développement du territoire et directeur général adjoint
- Madame Annie Lamontagne, adjointe à la direction

Il est donc procédé comme suit :

**2025-167**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2025**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Val-des-Sources est convoquée par Hugues Grimard, Maire, pour être tenue à la Salle du Conseil, 124 rue Greensheilds le **jeudi 24 avril 2025 à 17 h** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Achat du terrain du 101, rue des Ruisseaux (lot 6 462 280);
3. Participation de la Ville de Val-des-Sources dans le projet d'immeubles sociaux de l'Office municipal d'habitation des Sources (OMH des Sources);
4. Contribution financière à la Chorale l'Escaouette pour l'année 2025;
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Adoptée

**2025-168**

**ACHAT DU TERRAIN DU 101, RUE DES RUISSEAUX (LOT 6 462 280)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a vendu le terrain portant le numéro de lot 6 492 280 sur la rue des Ruisseaux à Monsieur Yvan Camiré le 21 juillet 2023;

**CONSIDÉRANT** que la vente du terrain était assujettie à l'exigence de construire une résidence unifamiliale d'une valeur au rôle d'évaluation d'au moins 225 000 \$ **terminée au plus tard 24 mois suivant la transaction**;

**CONSIDÉRANT** qu'à défaut de respecter l'exigence de construction terminée dans les 24 mois suivants la transaction, la Ville de Val-des-Sources peut racheter le terrain et les immeubles dessus;

**CONSIDÉRANT** que la condition liée à la vente en date du 24 avril 2025 n'a pas encore été respectée;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Camiré est d'accord à vendre avant la fin du délai de 24 mois pour le rachat du terrain par la Ville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources achète auprès de Monsieur Yvan Camiré le terrain de la rue des Ruisseaux portant le numéro de lot 6 462 280 pour un montant de 15 000 \$.

**QUE** les frais liés à la transaction seront à la charge de Monsieur Camiré;

**QUE** le maire et le directeur général et greffier soient autorisés à signer l'ensemble des documents nécessaires à la transaction.

Adoptée

**2025-169**

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES DANS LE PROJET D'IMMEUBLES SOCIAUX DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES SOURCES (OMH DES SOURCES)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office municipal d'habitation (OMH) des Sources dépose une demande dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) pour la construction d'un immeuble de 12 logements sur le territoire de la Ville de Val-des-Sources ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources souhaite soutenir cette initiative afin de favoriser l'accès au logement sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre d'une demande auprès du PHAQ, la Ville de Val-des-Sources doit contribuer pour un montant de 20% du coût du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire confirmer sa participation financière au projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources confirme sa participation financière au projet de construction de logements piloté par l'OMH des Sources, dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), pour un montant représentant 20% du coût du projet

**QUE** cette résolution soit transmise à l'OMH des Sources afin de soutenir sa demande de financement auprès des autorités gouvernementales compétentes

Adoptée

**2025-170**

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES DANS LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE CINQ UNITÉS DE LOGEMENT DE 3 ½ DANS DES IMMEUBLES DE LA RUE CHASSÉ ET LA RUE GOSSELIN**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office municipal d'habitation (OMH) des Sources déposera une demande dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) pour l'aménagement de cinq unités de logement de 3 ½ dans des immeubles de la rue Chassé et la rue Gosselin;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources souhaite soutenir cette initiative afin de favoriser l'accès au logement sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre d'une demande auprès du PHAQ, la Ville de Val-des-Sources doit contribuer pour un montant de 20% du coût du projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources confirme sa participation financière au projet d'aménagement de cinq unités de logement de 3 ½ dans des immeubles de la rue Chassé et la rue Gosselin;

**QUE** la participation de la Ville de Val-des-Sources sera de 20% du coût du projet.

**QUE** cette résolution soit transmise à l'OMH des Sources afin de soutenir sa demande de financement auprès des autorités gouvernementales compétentes

Adoptée

## **2025-171**

### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CHORALE L'ESCAOUETTE POUR L'ANNÉE 2025**

**CONSIDÉRANT** la demande de la Chorale l'Escaouette pour une aide financière pour l'organisation de deux concerts au courant de l'année 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources accorde une aide financière de 500 \$ à la Chorale l'Escaouette pour l'organisation de deux concerts au courant de l'année 2025.

**QUE** cette aide financière soit prise à même les fonds du tournoi de golf du maire.

**QUE** cette aide financière soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

AUCUNE QUESTION

**2025-172**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la présente séance soit levée à 17 h 05.

Adoptée

---

**M. Hugues Grimard, maire**

---

**M. Georges-André Gagné, Directeur  
général et Greffier**